

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) EN LIGNE
AUX PARTICULIERS, CCAS, CDAS ET D'UTILISATION (CGU)
DU CHEQUE CADEAU « 100% Haut Finistère »
DANS LE CADRE DE L'OPERATION SPECIFIQUE
« MORLAIX COMMUNAUTE DOUBLE LA MISE »
SE DEROULANT EXCLUSIVEMENT
DU 7 NOVEMBRE AU 25 NOVEMBRE 2022**

Préambule :

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (CGV/ CGU) sont conclues entre la CCIMBO Morlaix se situant Aéroport- CS 27934- 29679 Morlaix Cedex, ci-après dénommée « CCIMBO Morlaix » et toute personne physique domiciliée en France sur le territoire de Morlaix Communauté, les CCAS, CDAS du territoire de Morlaix Communauté agissant pour leurs besoins privés ci-après dénommée « L'Acheteur » et collectivement dénommés « les Parties ».

Les Parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par les présentes CGV/CGU. À cet effet, l'Acheteur les accepte dans leur intégralité sans aucune réserve. Ces conditions peuvent faire l'objet de modifications, dès lors il est entendu que les conditions applicables sont celles en vigueur au moment de la passation de la commande. La date de mise à jour de ces CGV/CGU vaut date d'entrée en vigueur, annulant et remplaçant les versions antérieures.

ARTICLE 1 – La Commande de chèques cadeaux « 100% Haut Finistère » :

Dans le cadre de l'opération « Morlaix communauté double la mise », L'Acheteur, soit un seul membre d'un même foyer a la possibilité de commander en ligne les chèques cadeaux à partir du site Internet : « www.100pour100-hautfinistere.bzh/morlaixco », et au moyen du formulaire de bon de commande qui y figure du 07 novembre au 25 novembre 2022.

La saisie de la commande se fait selon les instructions précisées en ligne. L'Acheteur s'engage à compléter les champs obligatoires à défaut de quoi, la commande ne pourra être enregistrée. Concernant les CCAS et CDAS, un bon de commande spécifique sera transmis aux 26 communes via un mail par Morlaix Communauté.

ARTICLE 2 : Acceptation de la commande : La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et la validation de la commande vaudront preuve de l'intégralité de ladite commande et vaudront exigibilité des sommes engagées par la saisie du nombre de chèques cadeaux figurant sur le bon de commande. Cette validation vaut signature et acceptation des opérations effectuées sur le site internet « www.100pour100-hautfinistere.bzh/morlaixco »

La vente sera considérée comme définitive après l'envoi à l'Acheteur de la confirmation de l'acceptation de la commande, par un email d'accusé de réception.

L'Acheteur reconnaît que la commande passée auprès de la CCIMBO Morlaix est ferme et définitive et ne pourra en aucune façon donner lieu à remboursement ni être annulée, sauf application du droit de rétractation.

ARTICLE 3 : Montant des chèques cadeaux : La valeur d'un chèque cadeau est de 10€. Pour les particuliers, deux options d'achat sont proposées dans le cadre de « Morlaix Communauté double la mise » : 20€ ou 40€.

La commande de chèques cadeaux 100% Haut Finistère sera abondée par Morlaix Communauté du double de la commande de l'Acheteur à hauteur maximum de 40 € et jusqu'à épuisement de la somme budgétisée par Morlaix Communauté pour cette opération « **MORLAIX COMMUNAUTE DOUBLE LA MISE** » soit 150 000€.

Pour les achats effectués par les CCAS/CDAS, Morlaix Communauté double la commande. La commande du CCAS/CDAS devra parvenir à la CCIMBO Morlaix avant le 28 octobre 2022 dernier délai.

ARTICLE 4 : Facturation et modalités de paiement sur le site de vente en ligne : Le paiement des chèques cadeaux s'effectue, via la solution de paiement à distance sécurisé : Paybox déclenche la fabrication puis la livraison des chèques cadeaux.

Chaque commande générera une facture mise à disposition dans le compte client de l'Acheteur pour la partie payée par l'acheteur.

La facture acquittée sera expédiée avec la commande globale de chèques cadeaux en courrier sécurisé comprenant l'abondement de Morlaix Communauté.

Pour les achats effectués par les CCAS/CDAS, une facture leur sera remis avec les chèques cadeaux. Le règlement se fera par chèque bancaire ou par mandat.

ARTICLE 5 : La livraison. Les commandes confirmées sont traitées et expédiées après réception du paiement. Les livraisons se feront exclusivement par voie postale en courrier sécurisé dans les meilleurs délais. Les délais de livraison indiqués par la CCIMBO au moment de la commande sont présentés à titre indicatif. Tout retard de livraison ne pourra pas donner lieu à des dommages et intérêts.

Des frais de port s'élèveront forfaitairement à hauteur de 2€ par commande.

Il est de la responsabilité de l'Acheteur de s'assurer que le lieu de livraison communiqué lors de la commande est correct. En aucun cas, la responsabilité de la CCIMBO Morlaix ne pourra être retenue si l'Acheteur ne reçoit pas sa commande en raison d'une erreur dans la saisie des coordonnées.

Pour les achats effectués par les CCAS/CDAS, la livraison se fera à la CCIMBO Morlaix.

Pour tous renseignements sur le suivi de la commande, l'Acheteur peut contacter Morlaix Communauté par mail à relation.entreprise@agglo.morlaix.fr ou la CCIMBO Morlaix à contact@100pour100-hautfinistere.bzh.

ARTICLE 6 : Utilisation des chèques cadeaux : Les chèques cadeaux « **MORLAIX COMMUNAUTE DOUBLE LA MISE** » s'utilisent en une seule fois et ne sont pas sécables.

Ces chèques cadeaux ont une validité jusqu'au 31 mai 2023. Passé ce délai, ils ne pourront ni être utilisés dans le réseau des entreprises affiliées, ni échangés, ni remboursés.

Ils peuvent être dépensés, pour la partie réglée par le particulier, le CCAS ou le CDAS auprès des commerçants/artisans du Pays de Morlaix qui veulent bien accepter les chèques cadeaux 100% Haut Finistère et dont la liste est consultable sur le site internet « www.100pour100-hautfinistere.bzh » et pour la partie abondée par Morlaix Communauté ; exclusivement dans les commerces de moins de 500 m² de surface de vente qui acceptent les chèques de couleur rose et situés dans les 26 communes du territoire de Morlaix Communauté.

L'Acheteur ne peut pas demander au commerçant de lui échanger un chèque cadeau contre son équivalent en espèces.

Les chèques cadeaux 100% Haut Finistère vendus par la CCIMBO Morlaix sont à destination exclusive de l'Acheteur, qui s'engage à ne pas procéder à leur revente sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 7 - : Suspension : La CCIMBO Morlaix se réserve le droit de suspendre ou de refuser toute commande d'un Acheteur avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure, dans l'attente du règlement de cette commande

ARTICLE 8 : Délai de rétractation : Conformément au Code de la consommation, le particulier, dénommé « Acheteur » bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la réception de sa commande pour retourner à ses frais, les chèques cadeaux à la CCIMBO Morlaix. Cependant, si les chèques cadeaux venaient à être utilisés dans cet intervalle de temps, ce délai de rétractation serait considéré comme caduque.

Le droit de rétractation peut être exercé en ligne, à l'aide d'un formulaire de rétractation disponible sur le site internet www.100pour100-hautfinistere.bzh. Dans ce cas, un accusé de réception sera immédiatement communiqué à l'Acheteur.

Tout autre mode de déclaration de rétractation est accepté. Il doit être dénué d'ambiguïté et exprimer la volonté de se rétracter.

L'Acheteur doit retourner la commande complète et intacte (y compris l'abondement de Morlaix Communauté), accompagnée de la facture et d'un relevé d'identité bancaire (RIB), par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

« 100% Haut Finistère » - CCIMBO Morlaix – Aéroport - CS 27934 - 29679 MORLAIX Cedex

En cas d'exercice du droit de rétractation, dans le délai susvisé ; afin d'être remboursé, l'Acheteur doit retourner l'intégralité de la pochette initiale (partie achetée + abondement Morlaix Communauté). Il sera remboursé du prix du produit acheté, hormis l'abondement de Morlaix Communauté.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai de 30 jours à compter de la réception, par la CCIMBO Morlaix, du produit retourné par l'Acheteur dans les conditions prévues ci-dessus.

ARTICLE 9 : Force majeure : Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension. Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

Les Parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

ARTICLE 10 : Responsabilités : La responsabilité de la CCIMBO Morlaix ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet et/ou relevant de la force majeure, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques, ou de tout autre fait qualifié de force majeure conformément aux dispositions définies à l'article 9

ARTICLE 11 : Indépendance des clauses : Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

ARTICLE 12 : Non-renonciation : Les présentes Conditions Générales de Vente sont constituées de l'intégralité des clauses qui les composent. Le fait pour la CCIMBO Morlaix de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

ARTICLE 13 : Preuve : Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la CCIMBO Morlaix dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés, sauf erreur manifeste de la CCIMBO Morlaix, comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les Parties.

ARTICLE 14 : Conservation et Archivage des transactions : L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable. Les informations relatives aux commandes sont accessibles en ligne dans la rubrique « Mon compte – Toutes mes commandes ». L'Acheteur pourra obtenir une copie sur simple demande par e-mail à l'adresse contact@100pour100-hautfinistere.bzh ou par courrier à l'adresse : CCIMBO Morlaix-Aéroport- CS 27934- 29679 MORLAIX Cedex

ARTICLE 15 : Propriété du site internet : Tous les éléments du site internet « www.100pour100-hautfinistere.bzh », qu'ils soient visuels ou sonores, y compris la technologie sous-jacente, sont protégés par le droit d'auteur, des marques ou des brevets. Ils sont la propriété exclusive de la CCIMBO Morlaix. Toute utilisation est soumise à l'accord préalable et écrit de la CCIMBO Morlaix. Tout lien hypertexte renvoyant au site internet « www.100pour100-hautfinistere.bzh » et quelle que soit la technique utilisée est formellement interdit (framing, inline linking, etc... par exemple). Dans tous les cas, tout lien, devra être retiré sur simple demande de la CCIMBO Morlaix.

ARTICLE 16 : - Sécurisation : La CCIMBO Morlaix s'engage à mettre en œuvre toutes les précautions destinées à empêcher la falsification des chèques cadeaux à savoir : au recto : un code barre identique et unique sur chaque partie du chèque, un élément graphique non photocopiable, une valeur faciale et une date de validité ; au verso : un texte en encre fluo, non photocopiable.

La CCIMBO Morlaix ne saurait être responsable, de quelque manière que ce soit, dans l'hypothèse, de perte, de vol, de destruction, de falsification ou de fraude des chèques cadeaux « **MORLAIX COMMUNAUTE DOUBLE LA MISE** » intervenant après leur livraison.

ARTICLE 17 : Données personnelles :

Les données collectées sont traitées par la CCIMBO Morlaix, responsable du traitement, dans le cadre de l'opération chèque cadeau « 100% Haut Finistère ».

Elles sont conservées pour la durée de la relation contractuelle et pour une durée de trois ans après la collecte ou le dernier contact avec l'Acheteur, à des fins de prospection commerciale.

Les destinataires de ces informations sont le responsable de traitement et ses services en

charge de l'opération chèque cadeau « **MORLAIX COMMUNAUTE DOUBLE LA MISE** » ainsi que les services de Morlaix Communauté en charge de cette opération.

Pour plus d'informations concernant vos données personnelles consulter les pages « Mentions légales » et « politique de confidentialité » du site internet www.100pour100-hautfinistere.bzh

Les données peuvent également être communiquées aux sous-traitants de la CCIMBO Morlaix qui agissent au nom et pour le compte de la CCIMBO Morlaix, et notamment l'hébergeur du Site, les prestataires de paiement et toute autre personne spécifiquement habilitée à en prendre connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la loi n°78-17 (modifiée) du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, d'effacement, de rectification, ou de limitation du traitement des données vous concernant ainsi que d'un droit de portabilité. Vous disposez également d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes à ce que les données à caractère personnel vous concernant fassent l'objet d'un traitement et d'un droit d'opposition à la prospection notamment commerciale.

Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le site internet « www.100pour100-hautfinistere.bzh » ou soit par courrier à l'adresse suivante : CCIMBO Morlaix – Aéroport - CS 27934 - 29679 MORLAIX Cedex.

Les informations demandées concernant l'Acheteur et portant la mention obligatoire, sont nécessaires pour la gestion, la validation, la sécurisation des commandes, la lutte contre la fraude sur Internet et sont destinées à la CCIMBO Morlaix. Le non-renseignement des données facultatives n'entraîne aucune différence de traitement de quelque sorte que ce soit pour l'Acheteur.

ARTICLE 18 : Droit applicable et litiges : Les présentes CGV et CGU sont soumises à l'application du droit français. En cas de litige relatif à l'exécution des présentes CGV et CGU, et à défaut d'accord amiable entre les Parties, le tribunal compétent du ressort de la CCIMBO sera saisi.